

Le DEJEPS Spécialité performance sportive Mention activités de la plongée subaquatique est un diplôme de niveau V (Bac +2).

Code RNCP : 14062



Les modes d'intervention du DEJEPS s'inscrivent dans une logique de travail collectif pour :

- Concevoir des programmes d'organisation, d'animation, d'initiation et de perfectionnement en plongée subaquatique ;
- Coordonner la mise en œuvre de projets d'organisation, d'animation, d'initiation, de perfectionnement et de développement de la plongée subaquatique avec ou sans scaphandre ;
- Assurer la direction technique des activités sur le site de plongée subaquatique ;
- Conduire l'animation, l'initiation, le perfectionnement en plongée subaquatique dans la zone des 0 à 40 mètres de profondeur ;
- Gérer les fonctions logistiques liées à une structure de plongée subaquatique.

EXIGENCES PREALABLES REQUISES

Le/ la candidat(e) doit justifier :

- De 1607 heures d'expérience salariées, intérimaires, bénévoles et non-salariées en lien avec le métier ;
- De l'attestation de « premiers secours en équipe niveau 1 » (PSE1) ou son équivalent, à jour de la formation continue ;
- Du permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière ou son équivalent ;
- D'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique datant de moins de trois mois ;
- D'une qualification attestant d'une compétence à initier, enseigner ou entraîner les activités de la plongée subaquatique avec scaphandre, de niveau minimum requis E3 (au sens du code du sport) ;
- D'une expérience de 100 plongées au minimum (dont 30 à une profondeur de 30 m ou plus) en milieu naturel, attestées par le DTN (directeur technique national) ;
- Du test technique. Ce test est mis en œuvre par la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS). Sa réussite est attestée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou par le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Ou des titres suivants :

- Qualification de guide de palanquée (GP) ou plongeur de niveau 4 (P4) telle que définie à l'annexe III-15 b du code du sport est dispensée de la justification de ce niveau technique ;
- Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "éducateur sportif", mention "plongée subaquatique", option A "en scaphandre" ;
- Monitorat fédéral 1er ou 2e degré délivré par la Fédération française d'études et de sports sous-marins ou la Fédération sportive et gymnique du travail, depuis au moins 12 mois à la date de l'entrée en formation, de l'attestation de premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou son équivalent à jour de la formation continue, du permis de conduire des bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière ou son équivalent et de l'aptitude de plongeur nitrox confirmé (PN-C) au sens de l'annexe III-17 a du code du sport.

L'UNITE CAPITALISABLE 4

L'unité capitalisable 4 n'est pas accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

LE STAGE DE RECYCLAGE

Pour des raisons impérieuses de sécurité, les titulaires du DEJEPS spécialité "performance sportive", mention "activités de la plongée subaquatique" sont soumis, tous les cinq ans, à vérification du maintien de leurs acquis dans des conditions définies par arrêté.

L'attestation de recyclage obtenue permet ainsi la délivrance de la carte professionnelle

Modalités de ce recyclage : Arrêté du 9 août 2017 – legifrance.gouv.fr

LES DEBOUCHES

Le/ la titulaire du DEJEPS, mention "activités de la plongée subaquatique" peut assurer les fonctions de

- Directeur/ trice technique ;
- Responsable de navire support de plongée ;
- Directeur/ trice de plongée ;
- Gestionnaire de structure ;
- Enseignant(e) jusqu'à 40 mètres (Air et Nitrox) pour les plongeurs, ainsi que de la randonnée subaquatique et de l'apnée.

LES RESULTATS

Depuis 2013 nous maintenons un taux global de validation des dossiers déposés supérieur à 90% et suivons environ 5 candidat(e)s par an sur ce titre.

DATES

Les accompagnements se déroulent toute l'année, à votre rythme, car notre approche est entièrement individualisée.

LE COUT / FINANCEMENT

Le tarif de l'accompagnement est de 1990€. L'accompagnement est entièrement individuel, réalisé par un expert de la discipline et de la VAE. Sa durée minimale est de 24 heures réparties sur la période de réalisation. Financement possible via le CPF, Pôle Emploi, l'employeur, la région...

INFORMATIONS, RENSEIGNEMENTS

contacts@axiome-formation.fr

Référent handicap : Pascal G : 06.09.05.27.90